

SÉANCE DU 12 MARS 2018

N° 22/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 mars 2018,

Objet de la délibération :
REDEVANCE INCITATIVE :
nouveau règlement de
facturation

Nombre de membres

- | | |
|-------------------------|----|
| - En exercice : | 98 |
| - Présents titulaires : | 73 |
| - Absents : | |
| • Dont suppléés : | 5 |
| • Dont représentés : | 7 |
| • Excusés : | 4 |
| • Non excusés : | 9 |
| - Votants : | 85 |

Résultat du vote

- Pour : 85
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-22-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

L'an deux mil dix-huit,
Le douze mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Morel Nicole à Mme Beauvais Michèle, M. Prost Jean-Paul à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Groshenry Maxime, M. Quété Gérard à M. Bourquin Michel

Suppléé(e)s

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Hebert Guy par M. Boilloz Jean-Claude

Excusé(e)

Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Chopard Félix & Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Boillon Jean-Maurice & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van De Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la nécessité d'harmoniser les règlements de facturation sur le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré en séance, le 12.03.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

